
Adresse du conseil-général de la commune d'Amiens (Somme) qui fait l'éloge du représentant Dumont et demande que la Convention le laisse encore quelque temps parmi eux, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil-général de la commune d'Amiens (Somme) qui fait l'éloge du représentant Dumont et demande que la Convention le laisse encore quelque temps parmi eux, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 454-455;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31008_t1_0454_0000_25

Fichier pdf généré le 22/01/2023

16

Les citoyens composant la société populaire de Vincent-la-Montagne, séante à Nantes, se plaignent de ce que des malveillans ont osé répandre que cette commune n'a encore rien fait pour la patrie.

» Cette calomnie, disent-ils, est si atroce, si perfide, que, pour arrêter les progrès que pourrait faire le poison qu'elle porte avec elle, ils croient devoir rapporter les dons patriotiques que cette commune a faits à différentes époques, les combats qu'elle a soutenus contre les rebelles de la Vendée, et qui ont porté la Convention à déclarer qu'elle avoit bien mérité de la patrie.

» Ils jurent de maintenir l'esprit public, de conserver à la République, Nantes, son port, et les côtes qui les avoisinent.

» Si par malheur, disent-ils, la nation pouvoit apprendre que Nantes est au pouvoir des ennemis, elle devra dire qu'il n'est plus de Nantais, et que les patriotes ont vécu ».

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

17

Les administrateurs du district de Nyons, département de la Drôme, rendent compte à la Convention nationale des mesures qu'ils ont prises, pour la prompte fabrication du salpêtre. Ils espèrent que dans peu le district sera en état d'en offrir à la patrie plus de cent quintaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

18

Les hussards américains, en garnison à Nantes, félicitent la Convention sur le décret qu'elle a rendu en faveur des Nègres. Ils la prient d'agréer leur dévouement à la République française, et jurent de répandre la dernière goutte de leur sang pour la maintenir.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

19

Les citoyens composant la commune de Blois remercient la Convention de leur avoir envoyé Garnier (de Saintes). « Rien n'a échappé, disent-ils, à la pénétration de cet excellent Montagnard. Quelques intrigans, sous le masque d'un patriotisme exalté, cachotent des vues perfides et ambitieuses ; il les a dévoilés ; il a purgé les administrations des levains qui pouvoient être

funestes à la chose publique ; il a imprimé au département le véritable mouvement révolutionnaire ; il a ranimé l'énergie des braves républicains ; enfin il a justifié notre confiance en la montagne, et redoublé nos forces pour la défense de la patrie. »

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

20

Les administrateurs du directoire du district d'Orléans annoncent que le citoyen Lasseux, ex-supérieur du ci-devant séminaire de cette commune, fait don à la patrie de sa pension de 800 liv., qu'il destine aux frais de la guerre jusqu'à la paix, et, par la suite, à la maison de bienfaisance, ou aux braves soldats de la commune de Beaugency, son pays natal.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

21

Le conseil-général de la commune d'Amiens se félicite d'avoir vu dans son sein Dumont, représentant du peuple. « Ses soins vigilans ont régénéré l'esprit public dans le département de la Somme : il y a propagé le plus pur patriotisme, détruit les préjugés et les erreurs ; poursuivi les accapareurs, les agitateurs et leurs suppôts ; et sur-tout il y a fait aimer la liberté. » Il demande que la Convention le laisse encore quelques temps parmi eux.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (3).

[Amiens, 22 vent. II] (4).

« Représentants du peuple,

C'est pour vous rendre de sincères actions de grâces et vous faire une prière que nous vous présentons cette adresse.

Nous vous devons de sincères remerciements de ce que vous avez commis le salut de notre département aux soins vigilans de Dumont, votre collègue, par votre décret du 4 septembre. Il a répondu à votre attente et à celle de la République entière en régénérant parmi nous l'esprit public, en inspirant le plus pur patriotisme, en détruisant les erreurs et les préjugés ; en poursuivant les accapareurs, les agitateurs et tous leurs suppôts ; surtout en faisant aimer la Liberté.

Plus il a été intègre, sévère, redoutable aux intrigans, aux malveillans, aux fanatiques, aux égoïstes, plus il a dû s'attirer d'ennemis. Nous sçavons qu'il en a. Ils agissent par les voies qui sont propres à des esclaves, à des partisans du despotisme ; ils intriguent sourdement, ils calomnient clandestinement ; ils dénoncent : nous

(1) P.V., XXXIII, 307. Bⁱⁿ, 24 vent. ; M.U., XXXVII, 395 ; J. Sablier, n° 1197 ; C. Eg., n° 587. XXXVII, 410 ; C. Eg., n° 575.

(2) P.V., XXXIII, 307. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 307. Bⁱⁿ, 24 vent. ; M.U.,

(1) P.V., XXXIII, 308.

(2) P.V., XXXIII, 308. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t) ; J. Sablier, n° 1197.

(3) P.V., XXXIII, 308. Bⁱⁿ, 24 vent.

(4) D^{XLII} 12, Somme, p. 294.

ne craignons pas que ces reptiles parviennent à fasciner vos yeux perspicaces.

Nous craignons seulement que Dumont ne cherche le repos dans votre sein et ne demande à y être rappelé. Nous vous prions bien instamment de le refuser. Nous vous demandons de le laisser parmi nous, continuer à y faire le bien, à y maintenir l'ordre et l'harmonie, à y propager de plus en plus les principes républicains et à y consolider l'édifice de la Liberté ».

LESCOUVÉ (*maire*), DELARIVIÈRE (*not.*), PRUDHOMME (*not.*), DUCASSE (*not.*), JOIZON (*subst. de l'agent nat.*), LEFEBVRE (*not.*), BEUVIN (*off. mun.*).

22

Jean-Baptiste Devaux, agent national provisoire près la commune de Puy-Rhédan, district de Cusset, département de l'Allier, annonce que depuis long-temps la raison triomphe dans cette commune ; toutes espèces de partis superstitieux ou liberticides y sont méconnues. Les citoyens qui la composent, pénétrés de reconnaissance pour les travaux de la Convention, l'invitent à rester à son poste. Ils ont fait passer au directoire du district, pour les défenseurs de la patrie, 701 liv. en numéraire, 229 liv. 13 s. en assignats, 2 marcs en bijoux d'argent, 76 chemises, 29 paires de bas, 5 paires de guêtres, 3 paires de souliers, une veste de drap, une culotte et deux cols noirs ; bientôt un second envoi aura lieu : enfin, que le citoyen Devaux fait remise du montant de la liquidation de l'office de notaire à la résidence de Saint-Gérand-le-Puy, dont il étoit pourvu. Ses titres sont déposés entre les mains du citoyen Delpêche, directeur-général du bureau de correspondance.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

23

Les membres composant la municipalité de Moncontour, district de Lamballe, département des Côtes-du-Nord, font passer deux procès-verbaux ; l'un constatant l'érection de l'église de cette commune en temple de la Raison, l'autre, sur l'inauguration du temple de la Raison le 10 ventôse, renferme les détails de la cérémonie qui a eu lieu à cette occasion.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

[*Moncontour, s. d.*] (3)

« Républicain président,

S'il est de devoir de propager les bons principes, il est satisfaisant et flatteur de faire connaître qu'on est animé du meilleur esprit et

(1) P.V., XXXIII, 309. Bⁱⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t) et 28 vent. (1^{er} suppl^t) ; J. Sablier, n^o 1197.

(2) P.V., XXXIII, 309. Voir ci-dessus, même séance, n^o 7.

(3) F¹⁷ 1010^B, pl. 2, p. 2775.

qu'on s'élève au-dessus des préjugés qui s'opposent aux progrès de la raison : nous t'apprenons avec plaisir les succès dans notre commune tu en trouveras des preuves dans les deux copies cy-jointes d'une délibération du Conseil général de cette commune et du procès-verbal de l'inauguration du temple de la raison. Cette cérémonie civique se fit en présence du citoyen Dayot délégué du représentant du peuple Esnué de la Vallée auquel nous avons remis 121 marcs d'argenterie restante en soleils, ciboires, calices, boîte de reliques, etc., beaucoup de matières en cuivre ; quantité d'ornements riches et beaucoup de ferrades.

Nous nous empressons de t'annoncer cet hommage de notre part à la patrie en te priant d'en faire part à la Convention dont les travaux ne peuvent être mieux récompensés que par de pareils tributs.

Nous te marquâmes le 24 pluviôse avoir chargé à la messagerie à ton adresse quarante-six marcs d'argenterie dont on ne nous a pas accusé la réception ; nous t'invitons à nous donner cette assurance, il y a environ deux ans qu'il en fut encore envoyé 111 marcs.

Nous t'assurons que nous et nos concitoyens seront toujours disposés à faire tous actes et sacrifices nécessaires au succès de la République ; notre plus grand regret est de ne pouvoir faire tout ce que notre zèle nous inspire, mais il est des bornes à nos facultés qui en mettent nécessairement à l'effet de nos intentions et de notre dévouement. S. et F.

Tes compatriotes ».

GLAIS aîné (*off. mun.*), MOUJARET-JEGU (*maire*), Jh. G. GOGUELIN (*off. mun.*), GELIN (*off. mun.*), BOSCHER (*agent nat.*).

[*Extrait des délibérations de la comm. de Moncontour, 9 vent. II*]

En l'assemblée du Conseil général présidée par Jacques-René Moujaret-Jegu, maire, extraordinairement convoquée aux sept heures du soir à laquelle ont assisté Yves La Vergne, Joseph Goguelin, Villeblanche l'aîné, Latimier du Clésieux, Gélain aîné, officiers municip. et René Veillet, Mathurin Veillet, René Chapelain, S. M. Joli, Yves Robin, Pierre Mahé, François Maheut, Vincent Duval, Villehéri, Mahé, notables.

Présent : Vincent Boscher, agent de la commune.

Le maire a dit qu'il a convoqué le conseil sur l'invitation de la Société populaire pour entendre une pétition intéressante : aussitôt ont entré les citoyens J.M. Glais et J.B. Veillet, commissaires de la dite Société, qui en leur dite qualité ont exposé que la Société étant fort augmentée par le 77^e régiment cantonné en cette commune, le lieu ordinaire de ses séances étoit trop resserrée, que ses séances devoient être publiques, que l'Eglise de St Mathurin étoit vaste et propre à cette fin, mais que les statues de saints ne pouvant exister dans le Temple de la Raison, la Société demandoit avec les plus vives instances tant en son nom qu'en celui de la troupe dont le vœu étoit prononcé, la disposition de ce local et la suppression des statues ; ils ont prié l'assemblée de s'occuper de suite de cet objet et de vouloir bien rendre à la Société une réponse qu'elle attendoit avec impatience.